

TRONC COMMUN THÉRAPIE COMPLÉMENTAIRE - TC - BP2 - IDENTITÉ PROFESSIONNELLE / GESTION DE CABINET

Prérequis / Public

Tout public et professionnels de santé.

Cours également accrédité ASCA pour la Formation continue des thérapeutes et répond également aux normes RME et Kinésuisse.

Prix, dates et inscriptions

- Prix du cours : 880 CHF
- Durée : 28 heures (4 jours)

Vous trouverez toutes les dates des cours ainsi que les formulaires d'inscription en ligne sur notre site :

- www.esclarmonde.com

Lieux des cours

Sauf mentions particulières, les cours se déroulent sur **Genève** dans nos locaux ou à la Ferme du Lignon.

Contacts

Tél : 022 344 80 76

Email d'Esclarmonde SA :
infosuisse@esclarmonde.com



Description / Définition

Lorsqu'une personne décide d'exercer en tant que praticien et de s'installer professionnellement, elle se trouve confrontée à un ensemble de choix à faire et de démarches à effectuer.

Il est donc indispensable de se préparer au mieux. Des choix pas toujours faciles et évidents !

Aussi, un professionnel qualifié en matière de gestion d'entreprise vous donnera les outils nécessaires pour vous installer et gérer votre cabinet au quotidien mais aussi à en assurer la survie sur le long terme.

Des matières telles que l'économie d'entreprise, l'informatique, les assurances sociales, le système fiscal et les lois suisses ainsi que les aspects marketing (comment se présenter et promouvoir son activité) apporteront une base solide aux futurs thérapeutes qui désireront pratiquer en tant qu'indépendants.

Formateurs



Murielle Jacquet

Economiste d'entreprise, responsable controlling, Kinésiologue et formatrice gestion de cabinet



Monica Delastre

Présidente de l'APTN, naturopathe, membre fondateur des OrTra's Médecine, conférencière



André Jacolino

Réflexologue, consultant en entreprises, formateur en communication



Objectifs du cours

Informer et expliquer les différentes activités et tâches liées à la création et à la gestion d'un cabinet. A l'issue de cette formation, les participants sont capables :

- ✦ d'identifier les tâches administratives liées à la création d'un cabinet
- ✦ de promouvoir les activités du cabinet (actions marketing et commerciales)
- ✦ d'identifier le temps à consacrer à leur activité professionnelle
- ✦ de choisir leur statut juridique
- ✦ d'établir leur budget annuel (Business Plan)
- ✦ de pratiquer leur activité professionnelle en conformité aux lois et règlements en vigueur, d'intégrer les normes de sa profession (normes des associations professionnelles, exigences légales cantonales, etc.) dans ses actes de praticien(ne)
- ✦ d'exercer, par son activité et son éthique, un rôle conforme à sa profession au sein du système de santé

Contenu

Gestion de cabinet

- ✦ Statut juridique : travailler sous son nom ou constituer une société ?
- ✦ Assurances et affiliation, responsabilité du praticien
- ✦ Organisation et planification des tâches en lien avec l'activité
- ✦ Gestion du temps
- ✦ Préparation d'un budget annuel (**business plan**), coût d'installation d'un cabinet
- ✦ Aspects fiscaux : exonérations, déductions, frais
- ✦ Notions comptables de base

Formateurs



Murielle Jacquet

Economiste d'entreprise, responsable controlling, Kinésiologue et formatrice gestion de cabinet



Monica Delastre

Présidente de l'APTN, naturopathe, membre fondateur des OrTra's Médecine, conférencière



André Jacolino

Réflexologue, consultant en entreprises, formateur en communication





Organisation der Arbeitswelt ALTERNATIVMEDIZIN SCHWEIZ
Organisation du monde du travail de la MÉDECINE ALTERNATIVE SUISSE
Organizzazione del mondo del lavoro della MEDICINA ALTERNATIVA SVIZZERA

- ✦ Gérer la trésorerie
- ✦ Législations cantonales et fédérales
- ✦ Présentation d'exemples illustrés et de cas pratiques
- ✦ Outils et méthodes de l'économie d'entreprise
- ✦ Actions marketing et commerciales pour la promotion du cabinet, Relations publiques (se faire connaître)
- ✦ Ordre juridique et contrats
- ✦ Les systèmes fiscaux Suisses, assurances et tenue des comptes.
- ✦ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôts sur le revenu et la fortune, déclaration d'impôt et taxation)

Droits des patients, système de santé

Droit des patients : législation et conséquences pratiques

Législation sur la santé

- ✦ Lois et ordonnances fédérales
- ✦ Lois, ordonnances et règlements cantonaux (lois et ordonnances sur la santé, l'autorisation de pratiquer)

Système de santé

- ✦ Aspects du système de santé publique
- ✦ Répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes
- ✦ Politique et organisations (nationales et internationales) de santé publique
- ✦ Bénéficiaires de prestations - fournisseurs de prestations - assureurs
- ✦ Tâches des organisations professionnelles
- ✦ Perfectionnement professionnel et assurance qualité
- ✦ Interlocuteurs et mandats de négociation
- ✦ Maillage national et international